



Fermeture compte dans une banque où on a un crédit

Par Tomyboy63

Bonjour,

J'ai un crédit immobilier à la banque populaire et j'ai changé de banque (credit agricole). La banque pop refuse de me fermer mon compte et m'oblige donc à payer des frais bancaires jusqu'à la fin des échéances de mon crédit bien que le crédit agricole ait fait la demande pour payer le crédit (sans le racheter).

Est ce que je n'ai pas un moyen de clôturer ce compte définitivement et est-ce légal de leur part de m'interdire la clôture ?

En vous remerciant,

Tom

Par Isadore

Bonjour,

Votre contrat de prêt peut vous obliger à domicilier vos revenus ou à avoir un compte dans la banque. Il faut donc le relire pour vérifier s'il y a une telle clause.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Le contrat de crédit impose-t-il ce compte dans la banque afin qu'elle puisse prélever les échéances ?

Si oui, vous ne pouvez pas le fermer.

Les conditions pour éviter les frais de tenue de compte diffèrent d'une banque à l'autre.

Certaines exigent un solde minimum, ou bien quelques écritures par mois, ou encore la domiciliation des revenus.

Quelques pistes :

Vous pouvez programmer des virements dans un sens puis dans l'autre pour créer des transactions.

Vous pouvez y faire verser votre salaire puis le lendemain virer la somme de votre choix sur l'autre banque.

Vous pouvez faire racheter le crédit par votre nouvelle banque et fermer l'ancien compte... mais attention aux IRA.